

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2015**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Henri COSENZA – Francis GRAÖ - François GRECO – Antoine PES – Serge VASELLI –
Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Arnel AÏTA, donne pouvoir à M. Henri COSENZA –
M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Lionel VOGEL –
M. René CAUSSIGNAC, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

Début de séance : 18 h 01

Fin de séance : 19 h 10

DELIBERATIONS

**2015/59 TAXES DE SEJOUR 2016 : MODIFICATION DU REGIME DE PERCEPTION, DES
TARIFS ET MODIFICATION DES MODALITES DE RECOUVREMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, instaure la taxe de séjour forfaitaire à
compter du 1^{er} janvier 2016, fixe toutes les modalités correspondantes et autorise Monsieur le Maire
à effectuer les démarches utiles à la mise en œuvre et à la perception de cette taxe ;

2015/60 BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°02

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à un vote de crédit
supplémentaire pour un montant de 33 298,50 € :

**2015/61 CANTINE SCOLAIRE : ACCORD DE PRINCIPE POUR VERSER A LA
COMMUNE D'ALLEMAGNE EN PROVENCE LES FRAIS ENGAGES POUR LES REPAS
DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES DE MONTAGNAC – MONTPEZAT SCOLARISES
SUR CETTE COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le reversement des dépenses
engagées par la commune d'Allemagne en Provence pour les repas des élèves demi – pensionnaires
de Montagnac – Montpezat scolarisés à l'école maternelle d'Allemagne en Provence et autorise
Monsieur le Maire à procéder à son ordonnancement ;

2015/62 LIQUIDATION DU SIVOM DU BAS VERDON : DERNIERE CONTRIBUTION A VERSER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la contribution s'élevant à un montant de 12 858,57 € à verser à Monsieur Sébastien DROP, liquidateur du SIVOM du Bas Verdon et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

2015/63 ENFOUISSEMENT DES LIGNES TELEPHONIQUES SOUS LE CHEMIN DU VALLON : CONVENTION POUR LE GENIE CIVIL ORANGE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de mandat à établir entre la commune de Montagnac – Montpezat et le SDE04, pour une participation communale à verser de 20 434,31 € TTC et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

2015/64 ORDONNANCEMENT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants ;

2015/65 REVALORISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM / ORANGE, AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe la redevance à encaisser à 1 687,62 euros au titre de l'année 2015 ;

2015/66 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire de MONTAGNAC – MONTPEZAT, tel que présenté par Monsieur le Maire ;

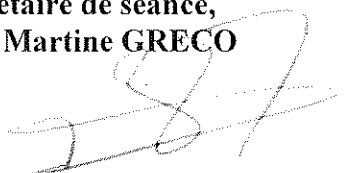
COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse de la DLVA pour le Transport A la Demande (TAD) du samedi matin vers Riez, celle-ci envisage une deuxième rotation plus tard dans la matinée. Cette proposition sera mise en délibérée lors d'un prochain conseil communautaire.
- Monsieur le Maire rappelle que cette année, l'ouverture du marché aux truffes est prévue pour le Dimanche 22 novembre 2015.

N'ayant plus de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 19 heures et 10 minutes.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 02 novembre 2015

**La secrétaire de séance,
Madame Martine GRECO**



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 06 novembre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 02 novembre 2015

**Le Maire
François GRECO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Greco', written over a faint dotted grid background.

Signature des Conseillers Municipaux :